



JUDITH
 AMALRIC-ZERMATI

Avocate au barreau de Toulouse depuis 35 ans, elle exerce un droit généraliste mais garde une prédominance pour le droit du travail, privé comme public. Son implication dans le milieu judiciaire la conduira à devenir déléguée pour le Syndicat des avocats de France. Mais elle s'engage également dans le milieu associatif en s'impliquant auprès d'organismes qui luttent pour le droit des hommes, des femmes et des enfants.

Certains passent alors de l'autre côté de la ligne.» Pour y remédier, Judith Amalric-Zermati propose d'abord de permettre aux différents services de communiquer, puis d'augmenter les contrôles, et enfin de réformer leur fonctionnement en dissociant la police judiciaire de la police administrative. Effectivement, si cette confusion n'avait pas lieu, «François Thierry n'aurait pas pu mettre ce trafic en place. S'il y est parvenu, c'est forcément grâce à l'aide de complices à l'intérieur même de la police, et ce à tous les niveaux hiérarchiques. Certains ont préféré fermer les yeux !» Comme le souligne l'avocate, «les contrôles doivent être moralisés, car les supérieurs couvrent les "ripoux". Cela n'existerait pas si le fonctionnement des polices était revu !»

Et en ce qui concerne les contrôles justement, ils sont aussi préconisés par nos invités en matière de santé. Alors que le laboratoire

ex-chef des stups ont attardés

menée pour une mise en cause dans un large trafic de cannabis en France. Pour nos invités, à l'unanimité, c'est le manque de contrôle qui engendre ce type de dérives. S'il rappelle que les "ripoux" ne représentent qu'une minorité de policiers et que la



« L'heure est au dialogue, à la pacification des rapports sociaux et ce dans tous les domaines » Judith Amalric-Zermati

généralisation n'est pas de mise, David Gerson s'interroge quand même : « n'est-ce pas le système qui est grippé ? On demande à ces flics toujours plus de résultats sans leur donner les moyens de les obtenir. Pour plus d'efficacité, ils font donc appel à des informateurs, prennent des couvertures pour s'infiltrer au sein de trafics... et sont donc soumis à la tentation.

Biotrial a été mis en cause par l'Inspection générale des affaires sociales dans l'essai clinique mortel de Rennes, l'avocate rappelle que « des avertissements avaient déjà été lancés lors de l'affaire du Mediator qui avait largement soulevé le comportement cynique des laboratoires. Malheureusement, nous n'en avons tiré aucune le-

çon ! » A l'époque, l'influence des lobbies pharmaceutiques avait été dénoncée « mais l'opacité des laboratoires persiste. Les contrôles sont approximatifs et les enjeux financiers dépassent ceux de la santé », déplore David Gerson, précisant que pour lui, il s'agit-là « d'un véritable attentat, commis par des entreprises au comportement extrémiste. » Judith Amalric-Zermati cautionne ces dires et parle elle « d'un empoisonnement. C'est irresponsable car la recherche

effrénée de la rentabilité à court terme et la concurrence acharnée vont à l'encontre de leur mission ! » Mais comment éviter que cela ne se reproduise ? « En encadrant les essais thérapeutiques par des instances réellement indépendantes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui », répond l'avocate, relevant les conflits d'intérêts notoires à l'Assemblée nationale et à Bruxelles. Mais le secteur de la santé souffre d'une opacité que regrettent nos deux convives. De manière trans-

parente, elle, Judith Amalric-Zermati conclut elle-même le débat. A la façon d'une plaidoirie qu'elle maîtrise, elle résume : « l'heure est au dialogue, à la pacification des rapports sociaux, et ce dans tous les domaines. Il faut consolider notre fond démocratique... sous peine de faire place nette aux extrêmes. »

@Severine_Sarrat
 @AURELIERENNE